

DECISION  
D'ATTRIBUTION DE PRIME  
OPERATION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION  
DES RAGONDINS

2025|229.01| DP

Le Président,

Vu, la délibération n°2021120-14DCC du Conseil communautaire du 20 septembre 2023, dûment transmise en Préfecture de l'Ain le 20 novembre 2023, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu, la demande de subvention enregistrée le 22 décembre 2025 ;

Vu, l'attestation délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain en date du 22 décembre 2025,

DECIDE,

Article 1<sup>er</sup> : Conformément aux charges et conditions énoncées au sein de la délibération n° 20210927-28DCC du Conseil communautaire du 20 novembre 2023 , il est attribué l'aide financière suivante dans la limite des crédits inscrits au budget :

Bénéficiaire	Communes	Nombre de ragondins capturés	Montant (en euros)
PROST Maurice	MEZERIAT	188	188 €
PUSILLAND Marcel	MEZERIAT	68	68 €
GATHERON Patrick	MEZERIAT	60	60 €
JOACHY Denis	MEZERIAT	281	281 €
CARBON Claude	MPEZERIAT	20	20 €



Communauté de communes de la Veyle

10 rue de la Poste - Le Château  
01290 Pont-de-Veyle

Tél. 03 85 23 90 15  
accueil@cc-laveyle.fr

www.cc-laveyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20251222-20251229-01DP-AI  
Date de télétransmission : 29/12/2025  
Date de réception préfecture : 29/12/2025

A Pont-de-Veyle, le 22/12/2025

Le Président,

Christophe GREFFET.



Notifié au bénéficiaire le : .....

Signature du représentant du bénéficiaire : .....